

Appui financier - Prime à l'emploi

MICHELIN DEVELOPPEMENT

Présentation du dispositif

Michelin Développement propose son concours financier sous la forme d'une prime à l'emploi aux PME industrielles qui ont des projets débouchant sur la création d'emplois durables.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les entreprises concernées par ce dispositif peuvent être en création, ou en développement et doivent, de préférence, avoir un code d'activité lié à l'industrie ou aux services à l'industrie.

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- être des PME,
- être indépendantes d'un grand groupe,
- être non concurrentes du Groupe Michelin.

Michelin intervient pour les entreprises situées dans le bassin d'emploi d'un de ses établissements industriels (soit 50 km ou une heure de route autour du site). Michelin intervient autour des sites suivants :

- Avallon (Yonne),
- Bassens (Gironde),
- Boulogne-Billancourt (Ile-de-France),
- Bourges (Cher),
- Cholet (Maine-et-Loire),
- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme),
- Epinal (Vosges),
- La Roche-sur-Yon (Vendée),
- Le Puy (Haute-Loire),
- Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire),
- Roanne (Loire),
- Tours (Indre-et-Loire),
- Troyes (Aube),
- Vannes (Morbihan).

Le projet doit prévoir la création d'au moins 5 emplois (CDI temps plein) dans les 3 ans à venir.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les entreprises qui ont un projet de développement peuvent bénéficier d'une prime à l'emploi de Michelin dont le montant est défini sur la base de 1 500 € par emploi créé sur 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter Michelin Développement.

Éléments à prévoir

Pour la constitution du dossier, les entreprises doivent fournir les éléments suivants :

- une présentation de l'entreprise (historique, activité, marché, outil de production, organisation, personnel),
- un K-bis récent,
- répartition du capital,
- les 2 dernières liasses fiscales,
- le business plan prévisionnel sur 3 ans : bilans, comptes de résultat, plans de financement, BFR (besoin en fond de roulement),
- le nombre et les types d'emplois à créer,
- les investissements prévus.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.

Organisme

MICHELIN DEVELOPPEMENT

- 23 place des Carmes
63040 CLERMONT-FERRAND Cedex 9
Téléphone : 04 73 91 01 36
Web : michelindeveloppement.michelin.fr